



Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



Mme OBELISCO Francine a été désignée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Compte-rendu

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Mme OBELISCO Francine est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le projet de procès-verbal du 20 Janvier 2026 à l'appréciation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS

1-1./ BAUX – CONVENTIONS (N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS).

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire a exercé la délégation qui lui a été confiée en matière de gestion du patrimoine communal (attribution, résiliation...) pour :

- ◆ Location d'une partie de l'ex-centre de loisirs, 1 avenue des Écoles
Décision de location N° DC008_20260121 du 21 Janvier 2026 à la société Borel BTP à compter du 21 Janvier 2026
- ◆ Bail professionnel à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Bureau 3 – Mme ROTH Julia
Décision N° DC006_20260112 du 12 Janvier 2026 de remise gracieuse du mois de Janvier 2026 suite aux préjudices subis par les travaux de toiture.

1-2./ D.P.U. (EN CAS DE RENONCIATION).

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire a renoncé à l'acquisition des biens ci-dessous et a pris les décisions de non préemption en conséquence :

- ◆ Habitation sise rue Ambroise Paré à SAINT-AUBAN
Décision N° DC007_20260120 en date du 20 Janvier 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 002-2026
- ◆ Garage sis traverse du Marché à SAINT-AUBAN
Décision N° DC009_20260129 en date du 29 Janvier 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 003-2026
- ◆ Locaux professionnels sis cours Péchiney à SAINT-AUBAN
Décision N° DC010_20260129 en date du 29 Janvier 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 004-2026
- ◆ Habitation et local professionnel sis rue Auguste Blanqui à CHÂTEAU-ARNOUX
Décision N° DC012_20260210 en date du 12 Février 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 005-2026

- ◆ Habitation sise rue de la Garrigue à CHÂTEAU-ARNOUX
Décision N° DC011_20260210 en date du 10 Février 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 006-2026
- ◆ Habitation sise rue de la Colline à SAINT-AUBAN
Décision N° DC013_20260217 en date du 17 Février 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 007-2026
- ◆ Habitation sise rue de la Jalinière à CHÂTEAU-ARNOUX
Décision N° DC014_20260217 en date du 17 Février 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 008-2026

QUITUS EST DONNE, A L'UNANIMITE, A MONSIEUR LE MAIRE.

1-3./ MARCHES PUBLICS (JUSQU'AU SEUIL DE 300.000 €.H.T.).

1 – Monsieur le Maire informe que, par décision N° DC015_20260224, il a procédé à la signature du contrat de maintenance téléphonique pour l'ensemble des écoles pour une durée de 1 an, renouvelable par période de 1 an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans à compter du 1^{er} Mars 2026.

TITULAIRE : KOESIO

Montant : 1.400 €.H.T. par an.

2 – Monsieur le Maire informe que, par décision N° DC016_20260224, il a procédé à la signature du contrat de maintenance téléphonique pour la Mairie et les services techniques pour une durée de 1 an, renouvelable par période de 1 an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans à compter du 1^{er} Mars 2026.

TITULAIRE : KOESIO

Montant : 1.250 €.H.T. par an.

1-4./ CONCESSIONS FUNERAIRES.

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire déclare avoir délivré :

- 1 concession convertie en perpétuelle de 3,75 M² pour un montant de 308,61 €.
- 2 cases columbarium perpétuelles pour un montant de 1.600,00 €.

2./ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES PAR LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNÉE 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Guillaume JULIEN présente le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune au cours de l'année précédente. Le bilan pour l'année 2025 sera soumis à débat et délibération du Conseil Municipal. Ce bilan sera également annexé au Compte Financier Unique du même exercice.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte, par délibération, de la communication du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune au titre de l'année 2025.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3./ MODIFICATION DES COUPES ET AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

Sur proposition de l'Office National des Forêts en charge de la gestion des forêts communales soumises à ce régime, Brigitte PIERRAT, adjointe déléguée à l'environnement, propose au Conseil Municipal les modifications suivantes concernant les coupes prévues et aménagements (plan forestier 2017/2036) :

➤ Modification de la surface et du traitement de la parcelle 5t avec mise en vente du bois sur pied. La parcelle 5t est prévue dans l'état d'assiette 2017. En raison d'une mobilisation difficile (pente) et d'un faible capital sur pied, il ne sera pas possible d'intervenir sur la totalité de la parcelle. C'est pourquoi, il est proposé de réduire la surface concernée par cette coupe de 10,90 ha à 5,29 ha.

De plus, dans l'aménagement, il était initialement prévu de traiter cette coupe en taillis simple pour la conservation de 100 tiges/ha. Compte tenu des enjeux d'adaptation aux changements climatiques, de la présence d'un sentier de randonnée, il est proposé de modifier le traitement et de réaliser un balivage (choix de tiges) dans le taillis. Ce type de traitement permettra de conserver une densité supérieure à celle initialement prévue tout en maintenant une ambiance forestière et de l'ombrage.

➤ Création d'une bande de débroussaillage de sécurité le long de la piste de Saint-Jean. Sur la parcelle 5t, le long de la piste DFCI qui mène à la chapelle Saint-Jean, il n'existe actuellement pas de bande de sécurité. Celle-ci pourrait être créée courant 2026. Cette bande de débroussaillage de sécurité serait de 5 mètres de part et d'autre de la piste pour une surface de 1,97 ha.

➤ Suppression de la coupe de la parcelle 6p. Il est proposé la suppression de la coupe de la parcelle 6P prévue au plan d'aménagement forestier 2017/2036. Cette proposition est motivée par une surface et un volume d'hectare insuffisants ne permettant pas une exploitation économiquement viable.

Au vu de ces éléments et du plan de situation joint à la convocation, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ces propositions suggérées par l'O.N.F.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

4./ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Gérard BENOÎT propose d'approuver le compte financier unique 2025. À compter du 1^{er} Janvier 2026, ce document comptable et administratif unique se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur le comptable public et présente les résultats de l'exercice budgétaire 2025.

Gérard BENOÎT détaille et commente le document projeté :

Vue d'ensemble budgétaire						
Résultats et soldes de l'exercice	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Recettes de fonctionnement de l'exercice	8 877 836,54 €	8 175 803,99 €	8 320 896,49 €	8 565 230,99 €	8 306 630,91 €	8 515 645,24 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 688 205,55 €	8 225 256,92 €	8 359 845,52 €	8 321 689,07 €	8 061 117,99 €	8 271 560,40 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	189 630,99 €	-49 452,93 €	-38 949,03 €	243 541,86 €	245 512,92 €	244 084,84 €
Résultat de fonctionnement global antérieur	814 812,73 €	1 004 443,72 €	954 990,79 €	916 041,76 €	859 583,62 €	805 096,54 €
Résultat global de fonctionnement	1 004 443,72 €	954 990,79 €	916 041,76 €	1 159 583,62 €	1 105 096,54 €	1 049 181,38 €
Recettes d'investissement de l'exercice	2 097 894,66 €	1 036 906,36 €	3 104 178,31 €	2 255 910,61 €	2 144 937,15 €	2 083 041,89 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	1 503 463,26 €	1 477 386,03 €	2 866 854,93 €	2 957 786,61 €	3 071 002,72 €	1 192 239,16 €
Solde d'investissement de l'exercice	594 431,40 €	-440 479,67 €	237 323,38 €	-701 876,00 €	-926 065,57 €	890 802,73 €
Solde d'investissement global antérieur	1 239 299,09 €	1 833 730,49 €	1 393 250,82 €	1 630 574,20 €	928 698,20 €	2 632,63 €
Solde global d'investissement	1 833 730,49 €	1 393 250,82 €	1 630 574,20 €	928 698,20 €	2 632,63 €	893 435,36 €
Résultat global de clôture	2 838 174,21 €	2 348 241,61 €	2 546 615,96 €	2 088 281,82 €	1 107 729,17 €	1 942 616,74 €

Fonds de Roulement (Résultat + Provisions)	3 362 174 €	2 834 242 €	2 944 616 €	2 498 558 €	1 530 583 €	2 378 048 €
FR en nombre de jours de dépenses totales	120	107	96	81	50	92
Fonds de Roulement en Euros par habitant	626,92 €	534,06 €	561,20 €	475,92 €	294,51 €	455,74 €
Moyenne strate en Euros par habitant	347 €	388 €	418 €	411 €	374 €	NC

Gérard BENOÎT : "Cette diapo permet de visualiser sur l'ensemble de la mandature les résultats en fonctionnement et en investissements. On remarque que le résultat de fonctionnement après deux années déficitaires, 2021 et 2022, et une augmentation de la fiscalité ce 4,26 % se stabilise à plus de 240 000 € en 2023, 2024 et 2025."

Résultats et soldes de l'exercice	2025
Recettes de fonctionnement de l'exercice	8 515 645,24 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 271 560,40 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	244 084 €
Résultat de fonctionnement global antérieur	805 096,54 €
Résultat global de fonctionnement	1 049 181 €
Recettes d'investissement de l'exercice	2 083 041,89 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	1 192 239,16 €
Solde d'investissement de l'exercice	890 435 €
Solde d'investissement global antérieur	2 632,63 €
Solde global d'investissement	893 435 €
Résultat global de clôture	1 942 616,74 €

Le fonds de roulement s'élève à 2,4 M€, soit par hab 455 € (strate 374 €)

Le FDR mesure les réserves financières de la commune et sa capacité à faire face à ses dépenses sans difficulté

Gérard BENOÎT :

"La section de Fonctionnement :

Le résultat de l'année 2025 est excédentaire de 244 084 €. Le résultat global après reprise du résultat cumulé antérieur de 805 096 €, reste excédentaire de 1 049 181 €.

La section d'Investissement :

Le résultat de l'année 2025 est excédentaire de **890 802 €**. Le solde global après reprise de l'excédent cumulé antérieur de **2 632 €** porte donc le résultat de clôture de l'exercice à **893 435 €** d'excédent.

De fait, le fonds de roulement ainsi que le ratio **455 €**. par habitant est supérieur à celui de la moyenne de la strate **374 €**. par habitant (réf :2024)."

Dépenses de fonctionnement	2025	
011 - Charges à caractère général	1 956 142 €	-3,7 %
012 - Charges de Personnel	4 037 191 €	0,0 %
65 - Autres charges gestion courante	1 690 794 €	+11 %
014 - Atténuation de produits	0,00 €	
66 - Charges Financières	93 235,85 €	
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	
68 - Dotations aux provisions	12 000,00 €	
Dépenses réelles de fonctionnement	7 789 364,07 €	+ 1%
6811 - Dotations aux amortissements	370 081,17 €	
676 - Plus values des cessions	110 411,16 €	
675 - Valeurs comptables immos cédées	1 704,00 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	482 196,33 €	
Dépenses totales de fonctionnement	8 271 560,40 €	

- Baisse facture eau sur régul
- Maintien cout énergie avec baisse 100 000 KW/h E.Public
- Stabilité dépenses personnels Malgré CNRACL 40 000 €, aug. Assurances statutaires agents GVT, 82 agents titulaires
- Augmentation subvention CCAS aug. fréquentation cantine
- Maintien enveloppe associations
- Enfin aucun reversement au FPIC , €

Gestion maîtrisée

Gérard BENOÎT :

"Baisse des charges à caractère général. Maitrise des dépenses de personnels, malgré la hausse des cotisations CNRACL. Augmentation de la subvention au CCAS (fréquentation cantine en forte évolution (impact cantine 1 €.), stabilité enveloppe aux associations.

Au final, une dépense de fonctionnement en progression de 1 %, traduisant une gestion maîtrisée."

Recettes de fonctionnement	2025	
70- Produit services domaine ventes	185 961 €	
73 - Impôts et taxes	6 302 815 €	- 0,7 %
74 - Dotations et participations	1 241 404 €	+ 0,4 %
75 - Autres produits gestion courante	553 756 €	+ 0,8 %
013 - Atténuations de charges	61 417,00 €	
77 - Produits exceptionnels	112 108,92 €	
78 - Reprises sur provisions	0,00 €	
Recettes réelles de fonctionnement	8 457 464,93 €	+ 2,1 %
722 - Immobilisations corporelles (Tx	20 534,25 €	
77681 - neutralisation amortissement	31 492,00 €	
777 - Subventions d'invest transférée	6 154,06 €	
Recettes d'ordre de fonctionnement	58 180,31 €	
Recettes totales de fonctionnement	8 515 645,24 €	

- 75 % des recettes**
Bases 1,7 % + 40 000 €, Taux 48,88 %
AC PAA
DMTO Droits de mutation
- 14 % des recettes**
Dotation forfaitaire 36 360 € (-41 000 €)
DSR 307 644 € (+ 51 274 €)
Compensation TFB 636 312 € pour entreprises industrielles
- Mise en locations lgt

Gestion maîtrisée

Gérard BENOÎT : "Bonne tenue des recettes réelles de fonctionnement à + 2,1 %. Evolution des produits de la fiscalité, DMTO encore à un bon niveau, modification des AC, augmentation des produits gestion des logements (loyers) suite à la rénovation d'une douzaine de logements communaux...

Un gestion des recettes de fonctionnement maîtrisée

Remarque : la provision budgétaire de 350.000 €. est en « sécurité » au passif du bilan."

Mesures imposées aux communes en 2025

En dépenses + 44 000 €

CNRACL: 3 points supplémentaires du taux cotisation retraite: + 44 000 €

En recettes: - 10 116 €

DSR Dotation de Solidarité Rurale 2024: 256 370 €, 2025: 307 644 € + 51 274 €

Dotation forfaitaire 2024: 74 334 €, 2025: 36 221 € soit - 41 619 €

DCRTP Compensation de la réforme de la taxe professionnelle 2025 = 0 € soit -19 771 €

Dotations forfaitaires: 2014-2019: 2 320 439 € 2020-2026: 589 305 €

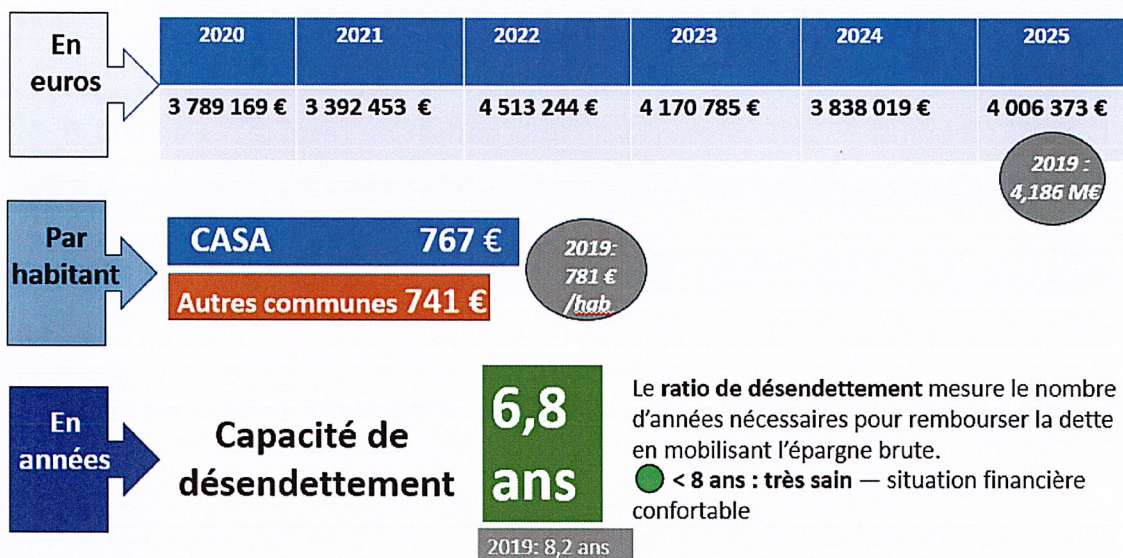
Gérard BENOÎT : "La balance des mesures imposées aux communes entre dépenses supplémentaires et recettes en moins, est au total déficitaire de 54.000 €. La hausse de la DSR + 51.000 €. compense la baisse de la dotation forfaitaire pour laquelle 2025 pourrait être sa dernière année. Rapelons que cette dotation était à plus de 700.000 €. en 2013 !"

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025		
	FC TVA + Taxe d'aménagement	365 435 €
Recettes équipements	Subventions 0,935 M€	935 409 €
Affectation excéd. fonct.		300 000 €
Recettes d'ordre		482 196 €
TOTAL recettes invest.		2 083 041 €
Restes à réaliser		612 950 €
TOTAL		2 695 991 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025		
Dépenses financières	Remboursements dotations et capital de la dette	331 145 €
Dépenses d'équipement	(dont 522 450 € de report 2024)	802 913 €
Dépenses d'ordre		58 180 €
Dépenses totales d'invest.		1 192 239 €
Restes à réaliser		1 530 530 €
TOTAL		2 722 768 €

Gérard BENOÎT : "Les recettes d'investissements avec les remboursements TVA, les subventions, l'emprunt de 500.000 €, l'excédent de fonctionnement s'élèvent à 1.600.845 €. Les dépenses réelles de fonctionnement à 1.134.058 €..

A noter que le besoin de financement arrêté à 24.145 €. permet d'aborder l'exercice 2026 sans contraintes sur les futures opérations d'investissement."

Encours de la dette



Gérard BENOÎT : "Les ratios relatifs à la dette, capacité de désendettement, montant par habitant sont corrects, l'encours de la dette est maîtrisé."

Capacité d'autofinancement (CAF)

Elle permet:

- Prioritairement de financer le remboursement du capital des emprunts
- De financer une partie des dépenses d'investissements

Selon le Club finances la Gazette mars 2024, la CAF est le roi des rois des ratios, celui qui en dit long sur la robustesse de la section de fonctionnement ».

Capacité d'autofinancement 2025

588 526 € soit en % des recettes **6,96 %**

En 2019 elle était de 506 763 € soit en % des recettes 6,37 %

Capacité d'autofinancement nette 2025

257 380 € soit en % des recettes **3,04 %**

En 2019 elle était de 209 490 € soit en % des recettes 2,63%

A noter qu'elle était de 9,87 % en moy pour les autres communes en 2024

Gérard BENOÎT : "La CAF nette reste positive à 3,04 %, elle ressort en légère amélioration par rapport à 2019 à noter cependant qu'elle reste inférieure à la moyenne des autres communes."

Le potentiel fiscal

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse qui permet d'apprécier les ressources fiscales. Cet indicateur a un impact sur le calcul de la dotation forfaitaire qui fait l'objet d'un écrêtement calculé en fonction de la population et du potentiel fiscal, ce qui est le cas de la collectivité

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Potentiel fiscal/habitant CASA	1 377 €	1 385 €	1 391 €	1 415 €	1 463 €	1 453 €
Potentiel fiscal de la strate	948 €	959 €	954 €	1 004 €	1 076 €	NC

Gérard BENOÎT : "Le potentiel fiscal supérieur de 50 % à la moyenne des communes de la même strate témoigne de la solidité et de l'importance des bases fiscales industrielles de la commune, mais il participe au mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire."

Investissements 2025

Solde des travaux de réhabilitation de lgts communaux mis en location : 137 000 €,

Subvention: 89 260€

Restauration du chalet Prouvé (2^{ème} phase) : 700 000 € **subvention: 460 000 €**

Maison de Santé Pluriprofessionnelle : 130 000 €, **subvention: 84 000 €**

Cantine Manceau : 168 000 €, **subvention 80 000 €**

Réhabilitation des halles de Saint-Auban : 200 000 € **subvention: 99 000 €**

Vidéoprotection : 190 000 €, **subvention 150 000 €**

OPAH-RU: 100 000 €, **remboursement de notre avance région 40 000 €**

Création layon: 60 000 € **participation: 22 500 €**

Tribune Grabinski: 33 000 **Donateur**

Aménagement conseil quartier: 36 000 € Acquisition matériels divers: 164 856 €,

Enfouissement téléphonie: 141 600 €, Travaux divers voirie: 45 400 € Divers écoles: 15 000 €, Divers travaux: Hydrants, Toitures, plan d'eau, clocher, insonorisation: 134 000 €

Conclusion

Malgré un début de mandature marqué par un contexte particulièrement éprouvant — crise sanitaire, tensions économiques, pertes de recettes et baisse des dotations — nous avons maintenu notre cap grâce à une gestion rigoureuse, alliant économies, maîtrise des dépenses et optimisation des recettes.

Nos ambitions se sont plutôt bien concrétisées avec **11,6 M€** d'investissements engagés dans la santé, le social, le sport, la culture, le patrimoine et l'entretien des équipements publics et scolaires.

Pour ce 6^e budget, l'objectif de préservation de nos services et équipements a été atteint, avec des indicateurs financiers solides : trésorerie en progression (**2,38 M€** fin 2025), CAF positive (**6,96 %**), épargne nette positive (**3,04 %**) et désendettement maîtrisé (**6,8 ans**).

Ces résultats traduisent une gestion prudente permettant de poursuivre l'investissement (**2,3 M€ en 2025**) malgré les ponctions de l'État, et se concrétisent par des réalisations en matière d'équipements, de travaux et de transition énergétique. Ils confirment la solidité financière de la commune et notre engagement à préparer l'avenir tout en garantissant un service public de qualité.

À la fin de cette présentation, un débat s'instaure.

Philippe BERTRAND trouve que le fonds de roulement est un trompe-l'œil car, non réalisé en 2025, il sera reporté sur 2026. Cela ne représente pas la réalité de la Commune.

Gérard BENOÎT répond que le fonds de roulement présente les fonds disponibles de la Commune. Philippe BERTRAND rappelle qu'en général, avant les élections, on fait beaucoup d'investissement ; on constate qu'en ce qui concerne la Commune, le contraire a été fait car nous n'avions plus assez d'argent. D'autre part, cela fait "gonfler" mécaniquement le fonds de roulement et va engendrer des difficultés pour 2026.

Gérard BENOÎT répond que, compte-tenu du niveau d'investissement en 2025 (2,5 M.), il n'y aura aucune difficulté à financer les investissements 2026.

Philippe BERTRAND précise qu'une expertise sera demandée par un indépendant (ce qui est assez normal et courant) et ajoute que, mécaniquement, si les investissements avaient été faits, le fond de roulement ne serait pas le même.

René VILLARD répond que l'exposé doit être terminé et "qu'après on verra...".

Gérard BENOÎT reprend la présentation par les dépenses et les recettes de fonctionnement. Il précise que les recettes ne baissent pas ; elles ont augmenté et ne justifiaient pas une augmentation des impôts. Il rajoute avoir été réactif sur d'autres domaines pour compenser les baisses de recettes.

Gérard BENOÎT précise que c'est le total des recettes qu'il faut regarder et pas seulement la dotation forfaitaire :
Encours de la dette : 4.006.373 en 2025 et 4.186.000 en 2019
Par habitant : 767 €. contre 781 €. en 2019
Capacité de désendettement : 6,8 en 2019 : 8,2

Philippe BERTRAND rappelle que les impôts ont augmenté de 9 %, ce que dément Gérard BENOÎT. Ce dernier rajoute que tous les fonciers ont été vendus et qu'un emprunt de 500.000 Euros a été réalisé en fin d'année.

René VILLARD remercie Gérard BENOÎT pour le travail fait avec les services, rajoutant à l'encontre des membres de l'opposition :

"Je vois que la gestion rigoureuse vous gêne particulièrement, c'est bien car on tape juste.

En 2019, tu étais le premier adjoint et on ne se rappelle pas de ce que tu as fait ; ce qui se passe aujourd'hui est bien mieux qu'en 2019".

Philippe BERTRAND remercie pour la qualité des documents et les rapports remis lors des commissions des finances et précise : *"Je n'attaque pas l'homme".*

Après l'exposé, René VILLARD quitte la salle des délibérations.

Gérard BENOÎT met aux voix l'approbation du C.F.U.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE EST APPROUVE PAR 20 VOIX "POUR" ET 5 VOIX "CONTRE"

Monsieur le Maire revient en séance.

5./ CONTRAT COLLECTIF MUTUELLE SANTÉ

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal en date du 09 Décembre 2025, il avait été exposé que les employeurs territoriaux avaient l'obligation de participer financièrement aux contrats de complémentaire santé à hauteur de 15 €/mois minimum par agent et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Pour cela, la Collectivité avait le choix entre trois possibilités :

- Soit adhérer au contrat collectif du CDG 04 : la MNT,
- Soit opter pour la solution de la labellisation,
- Soit lancer son propre marché public.

À la date du dernier Conseil Municipal, l'étude sur l'adhésion au contrat collectif du C.D.G. étant toujours en cours, l'Assemblée a délibéré favorablement à l'unanimité pour la solution de la labellisation à hauteur de 15 €. mensuels.

Depuis, après consultation des agents et avis unanime des représentants syndicaux siégeant au CST, il s'avère que le choix s'oriente vers une adhésion au contrat de groupe du CDG.

De ce fait, et après avis favorable unanime des membres du C.S.T. lors de la séance du 16 Février 2026, et compte tenu de la possibilité d'adhérer au contrat collectif du C.D.G. 04 / M.N.T. en cours d'année, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur l'adhésion de la Collectivité à ce contrat de groupe à compter du 1^{er} Mai 2026 (sachant qu'une décision avant le 1^{er} Mars est nécessaire pour mener à bien les études individuelles de chaque agent).

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

6./ RÈGLEMENT FORMATION

Monsieur le Maire demande de valider le projet de règlement de formation annexé à la convocation, pour une mise en place au 1^{er} Mars 2026.

Le projet a été approuvé par le C.S.T., le 16 Février 2026.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

7./ CHARTE DES ATSEM

Monsieur le Maire demande de valider les modifications apportées à la charte des ATSEM, pour une mise en œuvre au 1^{er} Mars 2026, modification approuvée par le C.S.T. du 16 Février 2026.

Le projet a été annexé à la convocation.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

8./ DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL – RUE DE LA JALINIÈRE

Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme-foncier, propose de déclasser une partie (environ 37 M²) de délaissé de la voie communale, rue de la Jalinière à CHÂTEAU-ARNOUX. Ce projet de déclassement est motivé par un projet de cession d'environ 17 M² de ce délaissé de domaine public. Ces parties de délaissés constitue pour un des riverains à un espace cloturé, leurs déclassements ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie communale.

Il convient donc de régulariser cette situation en effectuant le déclassement du domaine public routier communal d'une superficie d'environ 37 M², comme indiqué sur le plan joint.

Guillaume JULIEN propose de constater la désaffectation de cet espace et de procéder au déclassement sans enquête publique préalable, en recourant à l'article L. 141-3 du code de la Voirie Routière qui stipule que *"les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie"*.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

9./ CESSION DE TERRAIN, RUE DE LA JALINIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURES

Le point précédent ayant été validé, Guillaume JULIEN expose que Monsieur et Madame DEURE Michel, propriétaires de la parcelle AK 1006, ont sollicité la Commune pour l'acquisition du délaissé correspondant à leur accès, faisant partie du domaine public déclassé de 17 M². Cette cession leur permettra de clôturer et d'améliorer leur accès. Le service France Domaine a évalué, le 4 Février 2026, la valeur vénale au M² des terrains à céder à 21,60 le M² avec une marge d'appréciation de 10 %.

Le prix de cession proposé est de 20 Euros /M² pour la partie déclassée du domaine public de 17 M² environ. Un géomètre interviendra rapidement pour procéder à la formation du terrain à céder.

Les acquéreurs procéderont également au remboursement des frais de géomètre missionné par la Commune au prorata de la surface. Monsieur et Madame DEURE Michel ont accepté le prix proposé ci-dessus et sollicitent, dès à présent, l'autorisation de déposer l'autorisation d'urbanisme correspondant aux travaux prévus.

Monsieur le Maire propose de valider la cession à 20 €. du M² des 17 M² de la partie du domaine public déclassé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à venir, rédigés par l'étude Projuris de SISTERON, notaire de l'acquéreur et de la Commune.

En outre, il propose d'autoriser Monsieur et Madame DEURE Michel à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaire à leur projet.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

10./ CONVENTION DE SERVITUDES, PARCELLE AK 193 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Guillaume JULIEN expose que, dans le cadre de la mise en place des caméras de vidéoprotection et, plus particulièrement, pour la caméra située au carrefour de la R.N. 85 défini comme un des points stratégiques d'identification des véhicules, il est nécessaire afin de permettre son raccordement électrique sans travaux

importants de créer une servitude de passage de réseaux avec le Syndic bénévole de copropriété de l'immeuble Siaud, situé au 5 route de Nice et cadastré AK 193.

Monsieur le Maire propose de valider les termes de la convention de servitudes et de l'autoriser à la signer.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

11./ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'APPARTEMENT N° 702 À LA M.J.C. DURANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CANTINE SCOLAIRE AU LOCAL COMMUNAL N° 801

Madame Francine OBESLISCO, 2^{ème} adjointe, sur invitation de Monsieur le Maire, informe l'Assemblée de la fermeture du local N° 801 situé rue de la Pinède et dénommé "Pavillon des retraités" pour des travaux de réhabilitation et de construction dudit local pour créer une cantine scolaire et précise que ce local était mis à disposition de la M.J.C., par convention, pour le soutien scolaire.

Elle fait savoir qu'afin de permettre à la M.J.C. de poursuivre ses objectifs, de mener son action en assurant les activités du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à savoir animations pédagogiques et accompagnement scolaire, l'appartement T4 affecté au service public de l'enseignement à l'école Édouard Manceau, dénommé appartement N° 702 situé au 1^{er} étage de l'école Manceau leur a été proposé pour la durée des travaux.

À la fin des travaux, une nouvelle convention de mise à disposition des nouveaux locaux sera proposée.

Monsieur le Maire propose de valider les termes de la convention précaire de mise à disposition et de l'autoriser à la signer.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATION

Myriam TARDIEU-ROCHAT, Directrice Générale des Services, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Mai 2026.

Le conseil municipal est informé qu'un avis de recrutement a été publié pour une clôture des candidatures au 1^{er} Avril 2026 (site national : emploi territorial – gratuit + publications site de la Commune et affichages).

La séance est levée à 19 H.00.

Le Maire,

Philippe BERTRAND



Le secrétaire de séance,

Gérald GRANIER